Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la navigation de sport et de loisir sous pavillon suisse : précisions de l'Office suisse de la navigation maritime

La pandémie de COVID-19 a également eu des conséquences sur la navigation sportive et de loisir. Dans ce contexte, l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM) fournit les précisions suivantes.

1. Fonctionnement et services de l'OSNM

Les entretiens personnels dans les bureaux de l'OSNM sont possibles uniquement sur demande.

2. Aide fournie aux personnes à l'étranger

Les personnes ayant un lien avec la Suisse qui séjournent à l'étranger et qui nécessitent de l'aide ou des renseignements peuvent s'adresser à la Helpline DFAE :

- par tél. : +41 800 24 7 365 et +41 58 465 33 33, ou
- par fax : +41 58 462 78 66, ou
- par courriel : helpline@eda.admin.ch, ou
- par Skype : helpline-eda.

La Confédération recommande par ailleurs l'installation de l'application Travel Admin du DFAE.

3. Directives des autorités

Les directives des autorités locales en Suisse et à l'étranger doivent être respectées. Lorsqu'elles autorisent encore la circulation des bateaux de sport et de loisir, la navigation est permise. Les autres instructions doivent être suivies (p. ex. interdiction de sortie du territoire, quarantaine, couvre-feu, etc.).

4. Pratique exigée pour l'octroi du certificat de conduite en mer ou l'extension de ce certificat à une autre catégorie de bateaux (cumul de milles marins)

En raison des restrictions liés à la pandémie de COVID-19, l'OSNM a accordé une suspension générale des délais du 15 février 2020 au 31 décembre 2021 pour la période de quatre ans prévue pour l'acquisition de l'expérience minimale (pratique exigée pour l'octroi du certificat de conduite en mer ou l'extension de ce certificat à une autre catégorie de bateaux conformément aux art. 7 et 8 de l'ordonnance sur le certificat de conduite en mer). Par conséquent, cette période ne doit pas être prise en compte dans le calcul du délai de quatre ans prévu. En d'autres termes, les délais respectifs sont prolongés de la durée correspondante.

5. Autres informations et précisions

- Helpline DFAE : https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/dfae/kontakt/helpline-eda.html
- Cruising Club de Suisse CCS : https://www.cruisingclub.ch/fr
- Swiss Yachting Association SYA : https://www.sya.ch/fr_FR/
- International Maritime Organisation IMO : https://www.imo.org/fr/MediaCentre/HotTopics/Pages/Coronavirus.aspx

Office suisse de la navigation maritime
Elisabethenstrasse 33, case postale, 4010 Bâle
Tél. +41 58 467 11 20, fax +41 58 467 11 29
Section Yachts, tél. +41 58 467 11 26
dv.ssa@eda.admin.ch ; www.smno.ch